

Observation n°29 du 01/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur

Le préfet semble avoir confondu deux dossiers.

En effet dans son arrêté d'ouverture, il est fait référence à une réponse de la CPENR les Mignaudières II, ce qui correspond à un autre projet éolien du Sud Vienne.

L'arrêté d'ouverture est donc irrégulier.

Pour ce motif supplémentaire, un avis défavorable s'impose.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV